

Aires différenciées

- AD1 : Aire de bâti continu à caractère villageois dense
- AD2 : Aire de bâti de noyau villageois
- AD3 : Aire de bâti périphérique et des hameaux
- AD4 : Aire de bâti de type industrielle
- AD5 : Aire de bâti de la zone de loisirs du Bois de Ossogne
- AD6 : Aire de bâti à usage collectif
- AD7 : Aire de dépendances d'extraction
- AD8 : Espaces non urbanisables

Périmètres

- RGSBR
- Zone de protection de monument classé
- Périmètre d'intérêt patrimonial

Conservation

- ★ Bien repris à l'Inventaire du patrimoine immobilier culturel

Fond de plan

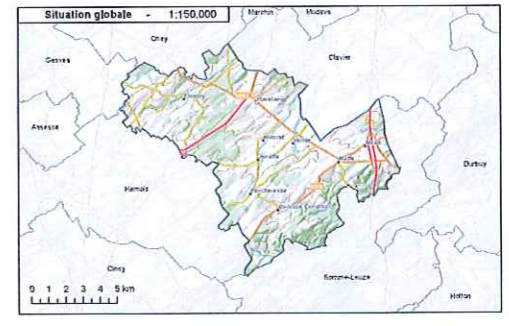
- Communes limitrophes
- Commune de Havelange
- Périmètre d'intérêt paysager (à titre informatif voir SDC)
- Etang
- Bâti

Données sources :

- Données cartographiques du SPW Métropolitaines (2017)
- Copyright - SPW - licence 147825249193
- SPW-CCG24, Limites communales, mise à jour 2017

Fond de plan :

- IGN Noir et Blanc
- IGN Colorweb, mise à jour 2018



Service de l'urbanisme
DIRECTION DES BÂTIMENTS
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Commune de
HAVELANGE

Rue de la Diction, 95, 1720 Havelange - Tél. : 015131147

Acteur de projet :

DR(EA)²M

Rue Communale, 28 - 4290 Paviot-Coleux - Tél. : 01540233 - Fax : 01547630 - Mail : info@dra2m.be

GUIDE COMMUNAL D'URBANISME

Carte :
AIRES DIFFÉRENCIÉES

Vu et adopté par le Conseil Communal en séance du _____
Par l'intermédiaire de _____
Le Bourgmestre

Le Collège communal entier qui le document a été déposé à l'examen du P.D.U.C. du _____
Par le Collège
Le Bourgmestre

Vu et adopté par le Conseil Communal en séance du _____
Par l'intermédiaire de _____
Le Bourgmestre

Approuvé par acte motivé du _____
Le Bourgmestre

Conçu par : Thomas Fages	Date :	Échelle :	Classe :
Approuvé par : Philippe Pattee	Date :	1 : 20.000	GCU - 1
	Date :	Mars 2018	Durée :
			U 11224